### MAIRIE



### **DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**

### ARRÊTÉ TEMPORAIRE REGLEMENTANT LE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX RUE DE LA ROSERAIE

N° AT 66/2023

### Le Maire de la commune de CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-8 et R 411-25;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Considérant les travaux de terrassement et de réfection de la chaussée entrepris par la société LA SADE à la rue de la roseraie ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant La durée des travaux ;

### ARRÊTE:

### ARTICLE 1: du 23/10/2023 au 27/10/2023 de 08h00 à 18h00,

Le stationnement sera interdit sur la portion de voie comprise entre le numéro 5/8 et le numéro 11/16 rue de la roseraie. La circulation sera coupée au niveau du chantier, entre le numéro 5/8 et le numéro 11/16 rue de la roseraie.

<u>ARTICLE 2</u>: La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par le pétitionnaire sous la surveillance de la mairie.

ARTICLE 3: Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

<u>ARTICLE 4</u>: Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant du groupement de Gendarmerie de Millas chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et s. du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Corneilla-la-Rivière, le 19/10/2023

Le Maire René LAVILLE



## STATIONNEMENT INTERDIT - CIRCULATION PERTURBEE **INFORMATION TRAVAUX** RUE DE LA ROSERAIE

# Du lundi 23/10/2023 au vendredi 27/10/2023 de 08h00 à 18h00

réfection du réseau pluvial et d'abattage d'arbres l'entreprise LA SADE interviendra sur la chaussée pour des travaux de

## Durant ces travaux :

Le stationnement sera interdit entre le N° 5 / 8 et le N° 11 / 16.

le N° 11 / 16 La circulation sera coupée sur la portion de voie comprise entre le N° 5 / 8 et

déroulement des travaux et veuillez nous excuser pour la gene occasionnée Merci de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour faciliter le bon

Le Maire René LAVILLE

